

L'avortement est l'expulsion d'un fœtus mort ou qui ne survit que quelques heures. L'avortement peut être précoce, non visible pour l'éleveur. Dans ce cas, on parle de mortalité embryonnaire. Tout avortement doit être **signalé au vétérinaire sanitaire** afin qu'il réalise les **prélèvements obligatoires** (placenta + prise de sang) et **gratuits** pour le dépistage de la Brucellose. Le plus souvent, un avortement aura une origine infectieuse.

Signal d'alerte : 2% d'avortements sur une campagne d'agnelage

Les causes majeures d'avortements :

Infectieux

➤ Chlamydie, fièvre Q, border disease, listériose, salmonellose...

parasitaires

➤ Toxoplasmose, Strongylose, Douves, Paramphistome, Néosporose

alimentaires

➤ Toxémies, cétozes, acidose, carences (iode), intoxications

stress

➤ Manipulations, transport, traumatismes

médicamenteux



Réaliser un prélèvement de qualité : (à voir avec son vétérinaire sanitaire)

Diagnostic des avortements :

- Diagnostic de non gestation, mais pas de chaleurs.
- Présence d'écoulement vulvaire
- Retour en chaleur d'une brebis vue pleine
- Présence d'une métrite avec cotylédons
- Présence d'un fœtus mort

- Prélever l'avorton et le placenta avec des gants
- Conservation au froid jusqu'au laboratoire
- Absence d'avorton : prélèvement vaginal sur la mère dans les 48 heures suivant l'avortement en plus de la prise de sang
- Prélèvement réalisé proprement = interprétation plus significative



LES AVORTEMENTS OVINS



Analyses complémentaires recommandées en cas d'avortements successifs

Maladies	Période d'action des agents	Mode de contamination	Signes cliniques associés	Diagnostic
Fièvre Q zoonose	Dernier tiers de gestation	Air, lochies	Anorexie, hyperthermie possible	2 Sérologies sur femelles avortées à 15 jours (faire une cinétique), PCR sur avorton et placenta
Border Disease	Dernier tiers de gestation	Air, matériel, litière, insectes		Sérologie et PCR (sang, rate, poumon)
Chlamydirose zoonose	2 derniers tiers de gestation	Lochies, spermes, tiques		PCR sur avorton, placenta ou écouvillon vaginal
Toxoplasmose zoonose	À tout stade	Alimentation souillée par des fèces de chats contaminés, litière	agneau apparemment sain et fœtus momifié chez la même brebis	PCR sur avorton ou sérologie sur les femelles avortées
Listériose	2 derniers tiers de gestation	Mauvaise conservation ensilage, enrubannage	Hyperthermie, diarrhée	Culture sur avorton
Salmonellose	À tout stade, surtout autour de 3 mois	Alimentation souillée, eau polluée	Hyperthermie, diarrhées hémorragiques	Culture sur avorton ou placenta ou à défaut écouvillon vaginal

Les mesures sanitaires en cas d'avortement :

Les femelles avortées doivent obligatoirement être isolées. L'avorton et le placenta doivent être également isolés puis détruits. Mettre des gants pour les manipuler. De plus, un box d'agnelage doit être présent dans le bâtiment d'élevage. Celui-ci doit être isolé, et désinfecté régulièrement..

Les mesures vaccinales pour prévenir les avortements :

Des vaccins existent pour prévenir certaines maladies abortives : la Fièvre Q, la Border Disease, la Chlamydirose et la Toxoplasmose. La mise en place du protocole vaccinal se décide après confirmation des résultats avec votre vétérinaire ou lors du bilan sanitaire. Cependant, la vaccination doit toujours être accompagnée de mesures d'hygiène dans l'élevage pour obtenir des résultats probants.